AI INDEX: MDE 28/14/96

EMBARGOED UNTIL 12.00 HRS GMT 19 NOVEMBER 1996

## ALGERIA: OPINION PIECE BY PIERRE SANÉ

Alors que les autorités algériennes ne cessent de proclamer que la violence qui sévit dans le pays est en voie d'extinction, l'Algérie continue de subir un cycle infernal de violence aveugle et meurtrière qui a fait des dizaines de milliers de victimes, et cela dans une indifférence quasi générale. Un lourd silence réunit à la fois les autorités algériennes - soucieuses de montrer, surtout depuis les éléctions présidentielles de 1995, qu'elles sont capables de maintenir la sécurité- et la communauté internationale. Alors que la population civile est prise en otage dans un cercle de violence et d'abus commis par les services de sécurité, les milices armées par les autorités et les groupes armés d'opposition, la censure et les intimidations font que la tragédie humaine reste cachée et sans images.

Le drame de milliers de personnes est passé sous silence et la majorité des victimes est sans nom et sans visage. Les exécutions extrajudiciaires commises par les services de sécurité, souvent de manière effroyable et sous les yeux des familles des victimes ou dans des lieux secrets de détention, ne sont jamais mentionnées. Parfois ces victimes sont comptées parmi les "terroristes abbatus lors d'accrochages", ou bien parmi ceux "tués par les terroristes". Par ailleurs, les assassinats par des groupes armés de jeunes conscripts, de militaires, des membres des services de securité et de leur proches sont rarements annoncés ou confirmés par les autorités. La poignée de "terroristes" dont parlent les autorités algériennes, dans le souci de montrer une situation maitrisée, ne peut expliquer la mort des milliers de gens tués en tant que "terroristes", encore moins ces multitudes de tombes anonymes qui peuplent les cimitières.

Désormais, il est pratiquement'impossible de publier dans la presse algérienne des témoignages de victimes de la torture ou ceux de parents ou proches des personnes assassinées ou "disparues". Le grand nombre de journalistes poursuivis en justice et de journaux suspendus ou saisis pour avoir voulu publier des informations "à caractère sécuritaire" non autorisées est une arme redoutable de dissuasion. Tous ceux qui envisageraient "d'abuser" de la liberté d'expression si souvent proclamée par les autorités algériennes, peuvent subir le même sort. Ainsi, la censure et les entraves au travail d'enquête de la presse s'ajoutent aux menaces de mort et aux assassinats de journalistes par les groupes armés.

Suite au meurtre de plus d'une centaine d'étrangers en Algérie, de nombreux états occidentaux ont demandé à leurs citoyens de ne plus se rendre dans ce pays, estimant que leur vie y est menacée et que leur protection ne peut être garantie. Cependant, ces mêmes états refusent de considérer que la vie des demandeurs d'asile Algériens qui ont fui leur pays se trouve aussi en grave danger, et qu'ils risquent d'être persécutés s'ils sont renvoyés vers leur pays d'origine. Un grand nombre d'entre eux se voit refuser le droit d'asile sous prétexte que l'Etat algérien peut lui même assurer leur protection. Des dizaines de milliers de victimes ne constituent toujours pas aux yeux des gouvernements occidentaux un bilan suffisament tragique pour justifier l'octroi de l'asile à des civils fuyant la mort dans leur pays. Combien de vies humaines aurait-on pu sauver si les Algériens menacés auraient pu bénéficier de ce droit?

La jeunesse du pays, qui est porteuse de l'espoir d'un avenir meilleur, se voit privée de toute velleité de mouvement et se trouve condamnée à être aspirée par cette spirale de la violence. Embrigadés dans les groupes armés, obligés d'accomplir un service militaire à haut risque, comportant la surveillance de barrages, d'entreprises, etc..., les jeunes deviennent une cible privilegiée, à la fois des groupes armés et des services de sécurité. Beaucoup ont payé de leur vie parce qu'ils ont été soupçonnés d'être des informateurs des services de securité ou accusés d'être liés des groupes armés; d'autres tout simplement parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment. Les jeunes des quartiers déshérités sont particulièrement vulnérables. Souvent ils sont arrêtés de manière arbitraire, passés à tabac voire torturés. Une fois ju relâchés, la trace de leur détention ne se trouvant dans aucun registre. Ils ne peuvent donc justifier leur absence auprès de leur employeur et perdent ainsi leur emploi.

Face à la déterioration continue de la sécurité, les violationss des droits de l'homme sont perçus par certains comme un mal nécessaire, voire inévitable. Les exécutions sommaires et arbitraires, "les disparitions" et la torture trouvent actuellement un semblant de légitimité pour répondre aux innombrables crimes tels que les massacres, les viols, les menaces de mort et actes de destruction commis par des groupes armés qui se disent "islamiques".

Les autorités algériennes, mais aussi certains medias, partis politiques et autres observateurs, qualifient les crimes commis par les services de sécurité tantôt de "bavures", tantôt de simples "dépassements". Pourtant un crime commis par ceux qui sont censés faire respecter la loi n'en demeure pas moins un crime. L'absence d'enquêtes sur les agissements des services de sécurité et la garantie d'impunité dont bénéficient les responsables des violations des droits de l'homme ne font que les encourager à persévérer dans cette voie.

Par ailleurs, des groupes armés qui se disent "islamiques" revendiquent des atrocités au nom de la "guerre sainte". Des représentants politiques islamistes s'abstiennent de condamner ces actes, allant même parfois jusqu'à les justifer.

Cette acceptation de l'horreur comme une fatalité est la négation même de l'Etat de droit. Il est vrai que tout Etat a la charge et le devoir de protéger ses citoyens et d'assurer leur sécurité, et nul ne peut contester à l'Etat algérien le droit et le devoir de traduire en justice ceux qui tuent, volent, violent et commettent d'autres crimes. Toutefois, il est inconcevable qu'un Etat de droit puisse permettre à ses forces de l'ordre de se livrer en toute impunité aux méthodes de terreur telles que les exécutions sommaires ou la torture. De même, Il est inacceptable qu'un Etat abdique de ses devoirs de protection de la population en ayant recours à des milices qu'il a lui-même armées et qui se nomment "groupes d'auto défense" ou "patriotes". Si de telles milices se sont contituées pour protéger leur villages des attaques des groupes armés - face à l'absence de protection par les forces de l'ordre - elles sont aujourd'hui souvent impliquées dans des opérations "anti-terroriste", et elles agissent hors du cadre de la loi et en toute impunité.

Dans ce moment critique de l'histoire de l'Algérie, la question des droits de l'homme est fondamentale pour l'avenir de ce pays. Ce n'est pas en interdisant aux journalistes de dénoncer, ou tout simplement de relater les agissements des forces de l'ordre ou des groupes armés, ni en suspendant les publications qui ne se soumettent pas aux diktats de la censure, ni non plus en essayant de calomnier le travail courageux que tentent de poursuivre dans des conditions souvent dangereuses des militants et organisations des droits de l'homme, que l'on pourra mettre un terme au triste record des violations des droits de l'homme.

Ces cinq années d'affrontement, dont une redoutable censure essaye de cacher le tragique bilan, prouvent en tout cas que la politique adoptée jusqu'à présent est injuste, inhumaine et surtout ne permet pas d'arrêter un cycle de violence dont les principales victimes ont été, très souvent, des membres de la population civile. Le Gouvernement algérien accuse souvent les organisations des droits de l'homme de se focaliser sur le comportement des services de sécurité. Faut il lui rappeller que lui seul tient les clefs des prisons et des morgues et que lui seul est habilité à faire en sorte que des enquêtes soient menées et que les responsables des abus -tous les abus, y compris ceux des services de securité - soient traduits en justice. La tâche est ardue, c'est pourquoi il est temps de relever ce défi.

PIERRE SANE Secrétaire Général d'Amnesty International